



Angers, jeudi 2 avril 2020

La Ville d'Angers et le CCAS d'Angers mettent en place un service de courses à domicile pour les plus fragiles

En cette période de confinement, et afin d'aider les populations les plus vulnérables, la Ville d'Angers et son Centre communal d'action sociale organisent un service de courses à domicile qui mobilise les agents du CCAS ainsi que les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Depuis mardi, les personnes les plus fragiles peuvent bénéficier d'un service de courses à domicile une à deux fois par semaine et par ménage. Il leur suffit de contacter l'une des trois plateformes d'appels mobilisés, du lundi au vendredi, à partir de 9 h.

Un dispositif d'appels transversal

Trois centres d'appels téléphoniques sont sollicités pour recueillir les demandes des personnes ayant besoin d'aide. Les agents d'accueil de la Ville d'Angers et du CCAS d'Angers sont disponibles sur la plateforme d'appels de la Ville d'Angers au 02 41 05 40 00 et sur celle du CCAS de la Ville d'Angers au 02 41 05 49 49 ainsi que par le biais du Centre local d'information et de coordination gérontologique d'Angers (CLIC) au 0 800 250 800.

Les ASVP mobilisés

Une fois les besoins identifiés, validés et enregistrés, les Agents de surveillance de la voie publique sont chargés d'effectuer et de livrer les courses au domicile des habitants. Ces différents déplacements sont effectués en respectant les gestes barrières mis en place depuis le début de la crise sanitaire. La mobilisation des ASVP est inédite pour ce type d'opération.

Centre local d'information et de coordination gérontologique
CLIC d'Angers : **0 800 250 800**

Plateforme d'appels de la Ville d'Angers :
Ville d'Angers : **02 41 05 40 00**

Plateforme d'appels du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers :
CCAS d'Angers : **02 41 05 49 49**